

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire **le lundi 27 novembre 2017 à 20 heures 30**. Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents, sauf absente N. ESCLAPEZ. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.
Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

I/ FINANCES :

A/ Décisions modificatives BP 2017 :

Budget général : DM en dépenses pour financer des travaux d'investissement : Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du hall de la Maison des Jeunes, la réimplantation des tennis, la reprise du plafond de la piscine, aires de jeux et insertion de l'offre (24741 €) ; mise en place du site internet miroir de la Mairie (2496 €) ; acquisition mini-pelle (13960 €) et achat terrain arrêt bus à Couloubroux (1247 €) ; travaux de réalisation d'un drain Maisons Saint-Pierre et création d'une rampe pour faciliter l'accès des personnes handicapées à l'école maternelle (25226 €), soit un total de 67740 € équilibré en recettes par la vente des coupes de bois (32440 €), la vente d'un terrain au Grand-Puy (30500 €) et le remboursement des agents en arrêt maladie (4800 €), soit 67740 €. **Voté à l'unanimité.**

Budget Jas de Malivert : pour permettre de régler l'adhésion des résidents à une association, il est nécessaire de faire un virement de crédits de 144,00 €. **Voté à l'unanimité.**

Budget remontées mécaniques et B/ paiement d'un canon à neige : virement de crédits de 27890 € pour le paiement d'un canon à neige.

Le Maire informe le Conseil que la Société Techno'Alpin nous avait laissé en démonstration un canon à neige, ils souhaitent maintenant régulariser. Une location/vente avait été envisagée mais un achat est plus intéressant financièrement (allègement de la section de fonctionnement, car l'achat se fait en investissement). **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte** d'acquérir ce canon à neige.

C/ Refus du paiement anticipé contrat de prêt FFN (Fonds Forestier National) :

Le Maire rappelle le prêt (d'un montant de 5566.73 €) contracté en 1953 auprès de l'État pour le reboisement d'une partie de la forêt communale (52 ha). Ce prêt devait être remboursé au fur et à mesure de la vente du bois issu du reboisement. Il fait donc part de la proposition de la DDT concernant son remboursement anticipé pour un montant de 961.26 €. Après avis auprès d'un technicien de l'ONF, il s'avère que le développement sylvicole est très faible. Le Maire propose donc de refuser le remboursement anticipé de ce prêt. **Voté à l'unanimité.**

D/ Budget eau et assainissement : admissions en non-valeur : après recherches effectuées auprès de la Trésorerie, il s'avère impossible de recouvrer des titres d'années antérieures impayées pour un montant de 1215.90 €. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de les admettre en non-valeur.

E/ Demande de subvention au contrat LEADER « Maison du Mulet » : validation du dossier.

Michel REY prend la parole pour informer le Conseil de l'acceptation du dossier sur le plan de l'opportunité du dossier « Aménagement et amélioration de l'accueil à la Maison du Mulet » dans le cadre du programme LEADER. Il convient de redéposer ce dossier en vue d'une sélection définitive. Ce dossier comprend l'installation de clôtures, de palissades, l'acquisition de matériel de vidéo-projection et vidéo-surveillance, l'aménagement d'aires de jeux, de repos, l'amélioration de l'accessibilité de l'accueil et de la signalétique et le lancement d'une étude historique sur le Mulet de SEYNE. Coût de l'opération 63.612,89 € HT avec des financements à hauteur de 80% dans le cadre du LEADER et contreparties nationales (Région et Département) soit 50.890,31 € HT et 12.722,58 € HT d'autofinancement. **Voté par 12 voix pour et 2 abstentions (G. CHABOT et L. PASCAL)**

F/ Dossier FEADER « Piste forestière de Fissac » : modification du plan de financement.

Dominique BARON prend la parole pour préciser qu'une demande de financement avait déjà été déposée (réfection de la piste qui va du Grand-Puy à Charcherie), mais après visite sur place la DDT a décidé d'accepter ce dossier mais en enlevant les études qui correspondaient à la création d'un autre pont en parallèle de celui existant sur le CD7 et une concernant une meilleure valorisation du bois enlevant donc la somme de 20.000 € à la demande initiale. Le montant des travaux s'élève donc à 192.061 € HT subventionné à 80%, soit 153.648,80 € : État 48.015,25 €-Région : 24.199,29 € et FEADER : 81.433,86 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce plan de financement.

II/ QUESTIONS DIVERSES :

1/ Prise en charge mutualisée logiciel scolaire : le Maire fait part d'un courrier adressé par la psychologue scolaire (RASED Ubye/Pays de SEYNE) concernant l'acquisition d'un outil informatique (logiciel) pour permettre d'effectuer auprès de certains élèves des bilans, des évaluations à l'aide de tests spécifiques. Le Directeur académique a refusé la prise en charge de ce matériel en précisant que cette dépense incombait aux communes. La psychologue scolaire sollicite, donc, toutes les communes de son secteur afin de prendre en charge cette dépense (1889.40 €) afin de pouvoir poursuivre convenablement son travail. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte** de financer ce logiciel pour un montant de 255 € (somme calculée au prorata du nombre d'élèves scolarisés).

2/ Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et avenant convention initiale : à l'heure actuelle, la commune utilise la plateforme IXBus de la Société JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes (délibérations, arrêtés, etc...) soumis au contrôle de légalité. Au vu des dernières évolutions réglementaires la Société JVS-Mairistem propose la migration du service de télétransmission des actes en Préfecture vers le dispositif IXChange. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide** de changer d'opérateur, **autorise** le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission ainsi que l'avenant au contrat passé avec la Société JVS-Mairistem.

Questions rajoutées à l'ordre du jour :

A/ Achat jardin : le Maire fait part de la proposition émanant d'un particulier de vendre à la commune pour 1500 € un terrain (cadastré section H n°40 d'une superficie de 152 m²) à proximité du cimetière. Par manque d'informations, cette question sera reportée à une autre séance.

B/ Permis d'aménager : concernant les travaux à la Maison des Jeunes, il est nécessaire de déposer un permis d'aménager pour la réimplantation des terrains de tennis et l'aménagement d'une aire de jeux, ainsi qu'une déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation du hall (reprise sol+plafond, toilettes, banque coin service, passe-plats et le traitement du plafond de la piscine. **Voté à l'unanimité.** Le Maire précise que ce dossier (programme FEADER) doit être déposé avant le 14/12/2017.

Séance levée à 22 heures 00.